

PERMIS DE DÉMOLIR
DÉLIVRÉ PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

DESCRIPTION DE LA DEMANDE	
Demande déposée le 12/07/2022,	
Par :	Madame Danielle JOUAN-NOGER
Demeurant :	9 bis, rue Paul Doumer 78420 CARRIERES SUR SEINE
Pour :	Démolition de la dépendance d'une surface d'environ 60 m ² .
Sur un terrain sis :	9 bis, rue Paul Doumer
Réf. cadastrale :	BE119

Référence dossier
N° PD 78124 22 G0002

Surface de plancher démolie :
60 m²



MONSIEUR LE MAIRE DE CARRIERES-SUR-SEINE,

Vu la demande de permis de démolir référencée ci-dessus,
Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L421-1 et suivants, et R421-1 et suivants,
Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 10/02/2014 et modifié le 12/04/2021,

ARRÊTE,

Article 1 : Le permis de démolir est accordé pour le projet décrit dans la demande.

Article 2 : Toutes autorités administratives, les agents de la Force Publique compétents sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont copie sera notifiée au pétitionnaire par lettre recommandée avec demande d'avis de réception postal. Un extrait du présent arrêté sera, en outre, publié par voie d'affichage à la Mairie, dans les huit jours de sa notification et pendant une durée de deux mois.

Carrières-sur-Seine, le 09 AOUT 2022



Pour le Maire,
Par délégation,
L'adjoint en charge de l'Urbanisme,
la Sécurité, et la Voirie
Michel MILLOT